

Protocole de coaching prescrit :

Le coaching est une **relation contractuelle** entre un intervenant et un bénéficiaire, dont l'objet est d'accompagner le bénéficiaire dans la réalisation d'objectifs ou de projets personnels ou professionnels.

A la différence du coaching personnel, le coaching dit « prescrit » engage une relation **tripartite** entre un **bénéficiaire** du coaching, un **prescripteur** (souvent l'organisation dans laquelle travaille le bénéficiaire) et un **intervenant** (le coach).

Afin de garantir un cadre et des conditions de déroulement optimales de la mission confiée à l'intervenant, *momentom* vous propose le protocole ci-dessous :



